ACMN VIE
SA d'assurances sur la vie
au capital de 127.568.656,20 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 173, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Siren 412 257 420 RCS Paris

Diade Évolution
DEMANDE D'ADHÉSION

Contrat collectif d'assurance sur la vie n° 234 à adhésion facultative souscrit par l'association Nord Europe Retraite auprès d'ACMN Vie

Société de courtage d'assurances
173, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du Code des assurances
UFG Courtage

Nord Europe Retraite
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
4, place Richebé
59800 Lille

ADHÉRENT/ASSURÉ

N° Client

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom

Nom de jeune fille
(pour les femmes mariées)

Prénoms
(dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le à Code postal

Adresse N° Rue

Code postal Ville Pays

DURÉE

ans **(minimum 8 ans et maximum 30 ans)**

COTISATION INITIALE

Montant de la cotisation initiale € (minimum 8 000 €) Frais % inclus

Règlement par chèque à l'ordre d'ACMN Vie ou par virement sur le compte ACMN Vie n° 13298-00261-00010570045-75

NB : dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, notamment si le montant de la cotisation est supérieur ou égal à 150 000 € ou si le payeur de prime est différent de l'adhérent, il convient de remplir le(s) formulaire(s) adéquat(s) et de le(s) joindre à la présente demande d'adhésion.

Répartition de la cotisation initiale *(investissement sur la SCI Philosophale limité à 100 000 € nets par assuré, toutes adhésions confondues)*

☐ Diade Millésime

Fonds en euros Euromulti	UC actions FCP Elixime 2013	UC immobilière SCI Philosophale	TOTAL
30 %	40 %	30 %	100 %

ou ☐ Répartition libre

Fonds en euros Euromulti	UC actions FCP Tricolore Rendement	UC actions FCP Elixime 2013	UC immobilière SCI Philosophale	TOTAL
%	%	%	% (maximum : 25 %)	100 %

COTISATIONS PROGRAMMÉES

Montant des cotisations programmées € par mois (minimum 150 €) Frais % inclus

Remplir la demande et autorisation de prélèvement et joindre un RIB

Répartition des cotisations programmées

Fonds en euros Euromulti	UC actions FCP Tricolore Rendement	TOTAL
%	%	100 %

OPTION DE GESTION

☐ **Option n° 1 : Euro dynamisé** (transfert annuel d'un montant égal aux plus-values réalisées sur le fonds Euromulti vers l'UC Tricolore Rendement)

ou ☐ **Option n° 2 : Euro distribué** (rachats partiels réguliers à partir du fonds Euromulti)

Option fiscale souhaitée ☐ PFL ☐ IR

Montant du rachat souhaité € brut ☐ Par trimestre (min. 100 €) ☐ Par semestre (min. 200 €) ☐ Par an (min. 200 €)

Règlement par virement sur le compte n° (joindre un RIB)

À compter du 1 6

ou ☐ **Option n° 3 : Actions cliquet** (transfert mensuel d'un montant égal aux plus-values réalisées sur l'UC Tricolore Rendement vers le fonds Euromulti)

OPTION GARANTIE DÉCÈS PLANCHER

☐ oui ☐ non

BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS

☐ Mon conjoint, à défaut, par parts égales, mes enfants, nés ou à naître, vivants et/ou représentés, à défaut mes ayants droit.

ou ☐ Le(s) bénéficiaire(s) suivant(s) à défaut mes ayants droit.

(nom, prénoms, date et lieu de naissance, si nécessaire, joindre une lettre en annexe)

DROIT À RENONCIATION

L'adhérent dispose de 30 jours à compter de l'encaissement du premier versement pour renoncer à son adhésion par lettre recommandée avec avis de réception au siège d'ACMN Vie 173, boulevard Haussmann - 75008 PARIS, libellée ainsi : *"Je désire renoncer à mon adhésion au contrat d'assurance DIADE ÉVOLUTION du (date) de (montant)"*, avec les nom, prénoms, adresse de l'adhérent. Il sera remboursé dans les 30 jours suivant la réception de sa lettre par ACMN Vie.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales n° 3 valant notice d'information ainsi que des notices AMF et/ou caractéristiques principales des unités de compte qu'il a choisies dont un exemplaire lui a été remis, préalablement à la signature.

Fait à .... le ....

en quatre exemplaires, dont un a été remis à l'adhérent.

Code apporteur

Signature de l'adhérent/assuré

Joindre impérativement la copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) de l'adhérent/assuré.

L'adhérent / assuré peut demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage d'ACMN Vie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège social d'ACMN Vie (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

1er exemplaire ACMN Vie, 2e exemplaire UFG Courtage, 3e exemplaire Conseiller, 4e exemplaire adhérent/assuré

le studio — 720045 - Août 2004